

Violences faites aux femmes : à quand une politique cohérente ?

■ La focalisation des moyens sur la lutte anti-terroriste se fait au détriment de la lutte contre les violences faites aux femmes qui font chaque année trois fois plus de victimes que les terribles attentats de mars. Ratifier une convention internationale ne suffit pas !

IRENE ZEILINGER

Au nom d'une plateforme d'associations féministes contre les violences faites aux femmes⁽¹⁾.

Ce 25 novembre est déclaré Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes. Comme chaque année, des responsables politiques nous expliqueront tout le bien qu'ils et elles font pour cette cause. Cette année-ci, la cerise sur ce gâteau sera la ratification de la Convention d'Istanbul qui, depuis le 14 mars 2016, engage la Belgique à prendre tout une série de mesures pour combattre les violences faites aux femmes. Nous sommes donc en bonne voie pour mieux protéger les femmes et les filles contre les violences. Mais un ver s'est installé dans cette cerise reluisante.

Car, si les autorités belges ratifient la Convention d'Istanbul avec une main, elles détruisent de l'autre les fondements sur lesquels devrait se baser la politique anti-violence dans ce pays. L'article 10 stipule que "les Parties désignent ou établissent un ou plusieurs organes officiels responsables pour la coordination, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques et des mesures prises afin de prévenir et combattre toutes les formes de violence couvertes par la présente Convention". Et ce sont justement ces organes qui sont actuellement mis en danger par une politique d'austérité et communautariste.

Deux coupes budgétaires

Au niveau national, il incombe à l'Institut pour l'égalité des femmes et des hom-

mes de coordonner les entités fédérées quand il s'agit de respecter les engagements internationaux en terme d'égalité, y compris la Convention d'Istanbul.

La ratification d'une convention supplémentaire augmente la quantité de travail et devrait entraîner une augmentation des moyens. Mais que nenni, depuis que l'actuel gouvernement fédéral est en place, l'Institut a encaissé deux coupes budgétaires avec une valeur cumulative de 21 %. Pour 2017, une mesure linéaire sur les frais de personnel qui vise une économie supplé-

mentaire de 2 % est prévue. Par conséquent, les dépenses ont dû être gelées en octobre 2015 et en mai 2016, ce qui signifie qu'aucune nouvelle action n'était possible après ces moments-là.

De surcroît, l'Institut a perdu cinq postes lors de la dernière réforme de l'État, réduisant le personnel de 13,5 %. La secrétaire d'État Elke Sleurs n'a pas défendu "son" Institut contre cette coupe à blanc, et les moyens économisés ne seront pas investis dans la lutte contre les violences

par ailleurs. Avec ce démantèlement de l'Institut dans les faits, la coordination nationale des efforts pour mettre en pratique les exigences de la Convention d'Istanbul semble compromise.

Il n'y a pas que cela. Depuis 2007, l'Ins-

te coordination est de réunir police, justice, services sociaux et société civile autour de la même table pour que tous et toutes œuvrent dans le même sens. Il semble évident que de tels mécanismes de coordination à échelle plus locale sont nécessaires pour pouvoir développer des interventions efficaces en lien avec les réalités de terrain. Seulement l'actuel gouvernement flamand, sous l'égide de Lisbeth Homans, a décidé que la Flandre était mieux servie par une coordination centralisée, communautaire.

Sous prétexte qu'il ne pouvait financer avec des moyens fédéraux des institutions qui n'existent dans cette forme qu'en

Wallonie, le gouvernement fédéral a dissous, unilatéralement, l'accord de coopération avec les provinces. Cela montre comment les décisions d'une autorité publique peuvent avoir un impact sur une autre autorité publique en principe indépendante de la première. Or, la coordination des politiques et acteurs en matière de violence est cruciale pour offrir les mêmes accès aux services et droits à tous les citoyens, où qu'ils soient dans le pays.

Pas assez !

Ce 25 novembre, nous rappelons donc qu'il n'est pas suffisant de ratifier une convention internationale. Les expressions de bonne volonté ne suffisent pas pour mettre fin aux violences. Le vrai travail commence après la ratification et, jusqu'ici, le gouvernement fédéral a échoué dans cette mission. Par le démantèlement et des tours de passe-passe communautaires, il démantèle des structures et des réseaux cons-

**L'accès
des citoyen(ne)s
aux droits et
services en matière
de violence devient
de plus en plus
inégal, ce qui [...]
met en danger
des victimes et
renforce l'impunité
des auteurs
de violence.**

titut co-finance, avec les Communautés, des coordinations provinciales "Violences entre partenaires". Le rôle de ces truits depuis des années.

La focalisation des moyens sur la lutte anti-terroriste, l'achat

d'avions de combat ou l'appui aux multinationales se fait aux frais de la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles qui, rappelons-le, font chaque année trois fois plus de victimes que les terribles attentats de mars.

Les politiques régionales et communautaires sont mises en concurrence et manquent de cohérence. L'accès des citoyen(ne)s aux droits et services en matière de violence devient de plus en plus inégal, ce qui est contraire à l'esprit de la Convention d'Istanbul, met en danger des victimes et renforce l'impunité des auteurs de violence.

En ce 25 novembre, plus que jamais, la Belgique a besoin d'une politi-

que globale et bien coordonnée pour mettre un terme aux violations des droits des femmes et des filles.

→ (1) *Arab Women's Solidarity Association Belgium; CEFA; ella | Kenniscentrum Gender&Etniciteit; FEL Femmes et santé; Furia; GAMS; Garance; Maison plurielle; Persephone, vereniging voor vrouwen met een handicap of invaliderende chronische ziekte; Synergie Wallonie pour l'égalité entre les femmes et les hommes; Vie féminine.*